



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/768  
23 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE  
DÉMOCRATIQUE DE CORÉE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration  
faite par le porte-parole du Ministère des forces armées populaires de la  
République populaire démocratique de Corée le 23 septembre 1996.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et  
son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) KIM Hyong U

ANNEXE

Déclaration du porte-parole du Ministère des forces armées  
populaires de la République populaire démocratique de Corée,  
datée du 23 septembre 1996

D'après l'enquête faite par l'organe compétent du Ministère des forces armées populaires, le 13 septembre une unité de l'Armée populaire coréenne a quitté le port de Wonsan à bord d'un petit sous-marin d'entraînement pour une mission d'entraînement de routine au large des côtes orientales de la République démocratique populaire de Corée.

Toutefois, il semble qu'en raison d'une panne de moteur le sous-marin ait dérivé et se soit échoué dans la région de Kangrung.

Apparemment, une fois leur embarcation échouée, nos soldats n'ont pu faire autrement que de débarquer, ce qui a provoqué des échanges de feu car ils se trouvaient dans une zone contrôlée par l'ennemi.

Notre petit sous-marin n'était pas équipé d'armes lourdes, mais uniquement d'armes de tir destinées à l'entraînement.

Nous demandons que le côté sud nous restitue inconditionnellement et immédiatement notre petit sous-marin, les survivants et les corps des soldats tués.

-----